

PRÉSENTATION DE DISPOSITIF

DEJEPS DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

Qu'est-ce que c'est ?

Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS) est un diplôme homologué au niveau 5 (Bac+2). Il atteste l'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle de coordination et d'encadrement à finalité éducative dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

Spécialités - mentions

le DEJEPS est transversal au sport et à la jeunesse. Il est délivré au titre de spécialités et de mentions :

- La spécialité « perfectionnement sportif » avec ses 80 mentions,
- La spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » avec ses 2 mentions :

*Animation social

*Développement des projets territoriaux et réseaux

liste des mentions :

[http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-
formations/dejeeps/Reglementation-11077/](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/dejeeps/Reglementation-11077/)

Conditions d'accès

Pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection qui permettent d'intégrer un cursus de formation, les candidats doivent parfois satisfaire à des exigences préalables fixées par l'arrêté de chaque mention.

De plus, l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou le PSC1 (Prévention de Secours Civiques de niveau 1) est nécessaire pour s'inscrire à la formation. Un certificat médical est exigé pour certaines mentions.

Formation

A partir d'un cadre commun (textes des diplômes, procédure d'habilitation identique pour tous), chaque organisme propose ses propres modalités pédagogiques, son organisation temporelle, des contenus.

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise.

Le diplôme est préparé en général sur 1 an, soit par la formation initiale, soit par la voie de l'apprentissage ou par la formation continue. En formation initiale, la durée minimale en centre de formation est de 700 heures.

Le diplôme du DEJEPS se délivre après l'obtention de 4 unités capitalisables réparties :

	Spécialité animation socio-éducative ou culturelle	Spécialité perfectionnement sportif
UC transversales (UC1 & UC2)	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de concevoir un projet d'action • Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action 	
UC de spécialité (UC3)	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de conduire des démarches pédagogiques dans une perspective socio-éducative 	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif dans une discipline
UC de mention (UC4)	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'animer en sécurité dans le champ d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable d'encadrer la discipline sportive définie dans la mention en sécurité

Contacts en Lorraine

Animation socio-éducative ou culturelle, mention « développement de projets territoires et réseaux » Kamel AMEUR 03 83 17 91 03

Animation socio-éducative ou culturelle, mention « animation sociale » Tél Isabelle JONDREVILLE Tél 03 83 17 91 63

Perfectionnement sportif, mention « canoë-kayak en eau calme » Aurélien VOIDIER Tél 03 83 17 91 96

Le diplôme peut être délivré aux candidats ayant réussi à obtenir ces 4 UC par la voie de la formation et/ou par la validation des acquis de l'expérience

Organisme de formation (en Lorraine)

<p>CREPS de Lorraine 1 avenue Foch - BP 30 020 - 54271 - ESSEY-LES-NANCY Cedex 03 83 18 10 20 Courriel : cr054@creps-lorraine.sports.gouv.fr Site web : Rubrique DEJEPS</p>	<p>CEMEA Lorraine 1, rue Charles Gounod - 54140 JARVILLE-LA-MALGRANGE 09 60 50 38 75 Courriel : secretariat@cemea-lorraine.org Site internet : CEMEA Lorraine</p>
<p>UFCV de Lorraine 1, rue du Coëtlosquet - 57000 - METZ 03 88 15 52 33 Courriel : delphine.wentzo@ufcv.asso.fr</p>	<p>IRTS site de Nancy 201 Avenue Raymond Pinchard - BP 2009 - 54100 - NANCY 03 83 93 36 36 Site internet : IRTS de Lorraine</p>
<p>Union Régionale des Foyers Ruraux de Lorraine 3 bis PIXERECOURT - 54220 MALZEVILLE Tél : 03 83 20 60 90</p>	

Sources :

<http://grand-est.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article431>
[http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-
formations/dejeps/Formations/](http://www.sports.gouv.fr/emplois-metiers/decouvrir-nos-offres-de-formations/dejeps/Formations/)

Textes législatifs et réglementaires

- ▶ [Articles D 212-35 à D 212-50 du code du sport](#)
- ▶ [Articles A 212-48 à 212-74 du code du sport](#)